



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2022

N°2022-11-02

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,
Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence,
M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06
Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

Procurat(s) : Mme LEROY Nadine,

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie,
M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Pierre DUBOST

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Valérie SENDRA

Date de convocation
16/11/2022

REAJUSTEMENT DES TARIFS FUNERAIRES - ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les différents recouvrements de la commune pour l'année 2022, notamment les tarifs funéraires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Concessions trentenaires :	109 € le m2
Concessions cavurnes ou colombariums 15 ans	550 €
Concessions cavurnes ou colombariums 30 ans	900 €

La dispersion des cendres sera gratuite. Ces concessions sont réservée aux contribuables de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Bussy-Albieux,
le 21 Novembre 2022

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire,
Serge DERORY



01 DEC. 2022

Affichage fait le..... numériquement